

Document d'information clé

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

NOM DU PRODUIT :

SIPAREX INVESTIR EN FRANCE (le Fonds)

NOM DE L'INITIATEUR DU PRIIP :

Sigefi Private Equity, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 107, rue Servient - 69003 Lyon, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 331 595 587, agréée par l'Autorité des marchés financiers en tant que société de gestion AIFM sous le numéro GP 97084 (la **Société de Gestion**)

CODE ISIN PARTS :

Part A2 : FR001400MDF7

SITE WEB DE SIGEFI PRIVATE EQUITY :

www.siparex.com - pour de plus amples informations : serviceclients@siparex.com

AUTORITE COMPETENTE :

Autorité des Marchés Financiers (l'**AMF**)

DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES : 03/09/2026

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds commun de placement à risques (FCPR) régi par l'article L. 214-28 du code monétaire et financier (CMF).

Durée : 99 ans suivant la date de constitution du Fonds, prenant fin le 23 septembre 2123 au plus tard (sauf cas de dissolution anticipée prévu par le règlement du Fonds, ci-après le **Règlement**).

Objectif d'investissement : Le Fonds aura pour objectif de réaliser (i) à titre principal des Investissements indirectement via des fonds d'investissement français ou étrangers gérés et/ou conseillés par la Société de Gestion ou ses Affiliées (les **Fonds du Portefeuille**) et/ou (ii) à titre secondaire des Investissements directement dans des titres émis par des entreprises dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers (les **Sociétés du Portefeuille**).

Politique d'investissement : Le Fonds pourra investir, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un ou plusieurs véhicules intermédiaires, dans des parts, actions ou droits de Fonds du Portefeuille (constitués notamment sous forme de sociétés de libre partenariat (SLP) ou de fonds professionnels de capital investissement (FPCI)) établis principalement en France, mais également au sein de l'Union européenne (dont notamment : en Italie, en Espagne, au Portugal, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg ou en Allemagne) et/ou au sein de pays membres de l'OCDE (dont notamment : en Suisse, au Canada ou aux États-Unis). Ces Fonds du Portefeuille pourront viser des entreprises de différentes tailles, à différents stades de développement et actifs dans des secteurs variés ; et des Sociétés du Portefeuille établies principalement en France, mais également au sein de l'Union européenne (dont notamment : en Italie, en Espagne, au Portugal, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg ou en Allemagne) et/ou au sein de pays membres de l'OCDE (dont notamment : en Suisse, au Canada ou aux États-Unis) dans le cadre de co-investissements aux côtés des Fonds du Portefeuille ou d'autres fonds d'investissement français ou étrangers gérés et/ou conseillés par la Société de Gestion ou ses Affiliées. Les Investissements au sein de Sociétés du Portefeuille étant réalisés dans le cadre de co-investissements aux côtés des Fonds du Portefeuille ou d'autres fonds d'investissement français ou étrangers gérés et/ou conseillés par la Société de Gestion ou ses Affiliées, le Fonds pourra réaliser des Investissements en titres de capital (en ce compris des actions de préférence) ou de quasi-capital, en titres de créances ou en avances en compte-courant dans les conditions visées à l'article 4.1 du règlement du Fonds (le **Règlement**). Les actions de préférence peuvent conférer à leurs titulaires des avantages pécuniaires ou politiques mais également en plafonner la performance, étant entendu que la Société de Gestion ne s'impose pas de limitation dans le plafonnement de la performance des actions de préférence souscrites par le Fonds. Ainsi, la plus-value potentielle du Fonds pourrait être limitée alors que celui-ci reste exposé à un risque de perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement. Au moins 75% des sociétés du portefeuille investies par le Fonds, directement ou indirectement via les Fonds du Portefeuille, auront leur siège social situé en France pendant la durée de vie du Fonds. Le Fonds sera investi comme suit en actifs liquides (les **Actifs Liquides**) : (i) dans une proportion minimale de 20% de l'actif du Fonds en parts ou actions d'organismes de placement collectif (OPC) investis en titres cotés sur des marchés réglementés, ce qui inclut notamment les OPC européens (notamment de classification principalement actions, obligataires ou monétaires), de type ouvert, à liquidité principalement quotidienne et dont les parts ou actions sont libellées en euros et (ii) dans une proportion minimale de 10% de l'actif du Fonds (incluant une proportion minimum de 5% de l'actif du Fonds), en actifs monétaires et liquides. Les Actifs Liquides pourront représenter temporairement, en cours de vie du Fonds, jusqu'à 100% de l'actif du Fonds. Le Fonds respectera le quota juridique de 50% conformément aux dispositions de l'article L. 214-28 du Code monétaire et financier. Le Fonds ne s'engage pas à respecter le quota fiscal défini à l'article 163 *quinquies* B du Code général des impôts. Le Fonds réservera jusqu'à 90% des souscriptions reçues pour l'investissement dans les Fonds du Portefeuille et les Sociétés du Portefeuille. En outre, le Fonds pourra réinvestir jusqu'à 100% des flux de trésorerie reçus des Fonds du Portefeuille et des Sociétés du Portefeuille nets des frais du Fonds. Les Investissements du Fonds dans des Fonds du Portefeuille pourront être réalisés aussi bien dans le cadre de transactions primaires que secondaires.

Les montants distribuables par le Fonds feront l'objet d'une capitalisation. Le Fonds n'a pas vocation à procéder à des distributions d'actifs sauf pendant la période de pré-liquidation et/ou de liquidation du Fonds suivant les modalités exposées à l'article 6.4 du Règlement.

Modalités de souscription/rachats : les demandes de souscription sont pré-centralisées par la Société de Gestion au plus tard avant 16 heures (heure de Paris) au moins 3 jours ouvrés précédant la date de centralisation des souscriptions concernée, puis seront centralisées par le Dépositaire au plus tard avant 16 heures (heure de Paris) au moins 1 jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative et exécutées sur la base du prix tel que déterminé à l'article 9.2 Règlement (soit : (i) jusqu'à l'établissement de la première VL, le prix de souscription sera égal à la valeur nominale initiale des Parts, (ii) dès que le Fonds aura publié sa première VL et jusqu'à 12 mois après la date de constitution, le prix de souscription sera égal à la plus grande des deux valeurs suivantes : la valeur initiale des Parts et la prochaine VL établie postérieurement à la date de centralisation des souscriptions et (iii) à partir de 12 mois après la date de constitution, le prix de souscription sera égal à la prochaine VL établie postérieurement à la date de centralisation des souscriptions). Hors cas de prolongation des délais de préavis de rachat, les demandes de rachat seront reçues par la Société de Gestion au plus tard 3 jours ouvrés avant la date de centralisation des rachats concernée, puis centralisées par le dépositaire sur une base bimensuelle le dernier jour ouvré à 16 heures (heure de Paris) précédant la date d'établissement de la valeur liquidative et exécutées sur la base du prix tel que déterminé dans le Règlement du Fonds.

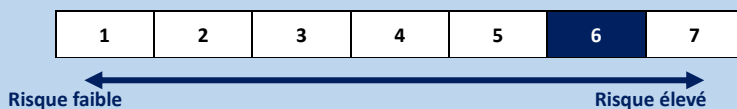
Investisseurs de détail visés : En souscrivant ou en acquérant des parts du Fonds, tout souscripteur ou acquéreur est exposé à certains risques, tels qu'exposés à l'article 3.2 du règlement du Fonds. En particulier, les investisseurs doivent être conscients qu'ils peuvent perdre le montant total de leur investissement. Par ailleurs, il est rappelé que les investisseurs doivent prendre un engagement minimum de 1.000.000 €. Il est enfin précisé que le Fonds n'a pas vocation à procéder à des distributions d'actifs sauf pendant la période de pré-liquidation et/ou de liquidation du Fonds suivant les modalités exposées à l'Article 6.4 du Règlement. Les parts du Fonds, quelle que soit leur catégorie, seront strictement souscrites et commercialisées auprès de clients professionnels au sens de l'Annexe II de la Directive n°2014/65 EU du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, dans les conditions prévues par le Règlement. Les Parts A2 sont souscrites directement par des sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles en représentation de plans d'épargne retraite (PER) visés aux articles L. 224-1 et suivants du Code monétaire et financier ou d'épargne salariale (PEE, etc.).

Les US Persons ne sont pas autorisées à souscrire des parts du Fonds.

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risques



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la durée de vie du Fonds pendant une période de 8 ans.

Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant l'échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque très élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Nous vous rappelons également que le Fonds sera principalement investi dans des titres ou droits non cotés par nature peu liquides. En conséquence, bien que le Fonds puisse en principe céder tout ou partie d'un investissement à tout moment de sa durée de vie, l'identification d'un acquéreur peut se révéler difficile et, dans certains cas, les cessions ne pourraient avoir lieu qu'avec une décote substantielle.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque important non pris en compte dans l'indicateur : **Risque de liquidité des parts du Fonds** : les parts du Fonds sont cessibles sous réserve de respecter les dispositions de l'article 11 du Règlement (notamment chaque cessionnaire non affilié doit être agréé par la Société de Gestion). En outre, il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe, les investisseurs du Fonds pourraient donc connaître des difficultés à céder leurs parts pendant la durée de vie du Fonds.

Scenarii de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 8 ans

Investissement de 10.000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Minimal	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 909 EUR	9 344 EUR	9 087 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,9%	-1,7%	-1,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 968 EUR	10 049 EUR	11 129 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,3%	0,1%	1,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 017 EUR	10 945 EUR	14 002 EUR
	Rendement annuel moyen	0,2%	2,3%	4,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 055 EUR	11 644 EUR	17 214 EUR
	Rendement annuel moyen	0,6%	3,9%	7,0%

Les différents scenarii montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scenarii présentés sont une estimation de performances futures à partir des résultats du passé et de certaines hypothèses. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le portefeuille du Fonds, de l'ensemble des coûts du Fonds et de la durée de détention de votre investissement. Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « *Que va me coûter l'investissement ?* ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur, ni votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si SIGEFI PRIVATE EQUITY n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux en page suivante présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10.000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	380 EUR	806 EUR	2 624 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,8%	1,8%	2,3%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (8 ans) dans le scénario de performance intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,6 % avant déduction des coûts et de 4,3 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an (pour 10.000 EUR investis)
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs d'exploitation	3,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur la projection des frais sur la période de détention recommandée.	377 €
Coûts de transaction	0,01% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. Le montant indiqué correspond aux commissions d'intéressement perçus le cas échéant par les Fonds du Portefeuille.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans.

Si les porteurs de parts peuvent céder leurs parts à des tiers sous réserve de respecter les dispositions de l'article 11 du Règlement (en ce compris l'agrément de la cession par la Société de Gestion), il n'existe aucune assurance qu'un marché secondaire se développe. Les porteurs de parts pourraient donc connaître des difficultés à céder leurs parts pendant la durée de vie du Fonds (pour plus de détails, veuillez vous référer à l'article 11 du Règlement). Dans les conditions prévues par le Règlement et la réglementation applicable, la Société de Gestion se réserve le droit de procéder à (i) un plafonnement des rachats de 1% de l'actif net du Fonds à une date de centralisation des rachats en circonstances exceptionnelles, (ii) une prolongation du délai de préavis applicable aux demandes de rachat de 30 jours ouvrés maximum lorsque la situation de liquidité le requiert et (iii) une suspension des souscriptions et des rachats en circonstances exceptionnelles.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation par email à l'adresse suivante auprès de la société de gestion (par email : serviceclients@siparex.com, au numéro suivant : 04.72.83.23.23 ou à l'adresse postale suivante : Sigefi Private Equity, 107, rue Servient – 69003 Lyon). La procédure de réclamation de la Société de Gestion se trouve sur notre site internet : www.siparex.com/reclamations/.

Toute réclamation concernant la vente par l'intermédiaire financier qui vous vend ce produit doit lui être adressée directement.

Autres informations pertinentes

Pour plus d'informations sur le Fonds, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse suivante : serviceclients@siparex.com. Vous pouvez également demander gratuitement la communication du Règlement, des bulletins de souscription du Fonds ou nous interroger pour toute autre information pratique par voie postale (Sigefi Private Equity, 107, rue Servient – 69003 Lyon), par téléphone (04.72.83.23.23) et/ou par email (serviceclients@siparex.com).

Le Fonds est classifié « article 8 » au sens du Règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR »). De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : www.siparex-investirenfrance.fr.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.